

40. M.F.B. 1482, certificat des dépenses incidentes au montant de \$4.25, signé au Camp Valcartier, P. Q., le 22 novembre, 1944, par D-645101, Sdt. L. Gohier, escorte, se rapportant à l'accusé.

( Ce document est lu par la Cour, marqué " I ", signé par le Président et versé au dossier. )

50. Extrait certifié des Ordres du Jour, Partie II, No. 171, émis par A-13, C.I.T.C., A.C., à Valcartier, Que., le 19 juillet, 1944, se rapportant à l'accusé.

( Ce document est lu par la Cour, marqué " J ", signé par le Président et versé au dossier. )

- L'OFFICIER DEFENSEUR NE DESIRE PAS INTERROGER CONTRADICTIONNELLEMENT. -

- De l'avis de la Cour, il n'est pas nécessaire de se conformer à R. P. 83 (b). -

- LE TEMOIN SE RETIRE. -

DEUXIEME TEMOIN  
de la  
POURSUITE:-

D-61277, - C.Q.M.S. Maurice GAULIN, Fusiliers  
Mont-Royal, A.C., attaché à A-13, C.I.T.C., A.C.,

étant dûment assermenté,

EST INTERROGE PAR LE PROCUREUR : -

- Q. Voulez-vous dire à la Cour quelles sont vos fonctions ?
- R. Quartier-Maître de Compagnie, monsieur.